

CONTRAT DE LOCATION
Boat Hire Agreement

CONDITIONS PARTICULIERES
SPECIAL CONDITIONS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

BETWEEN THE UNDERSIGNED :

BOAT HIRER, RENTABOATBYHOUR

BEAULIEU PLAZA, 10 RUE MARIUS MAIFFRET, APP 305, BEAULIEU SUR MER, 06310 FRANCE

D'UNE PART

- hirer, on the one hand -

ET / AND THE RENTER (or : CLIENT)

Mr, Mme (Ms), Mlle (Miss)

(adresse/address).....

.....

Tel mob.....email :.....

Passeport No.....

LOCATAIRE, D'AUTRE PART,

- renter, on the other hand -

- il a été convenu ce qui suit :

the following is agreed upon :

Le loueur loue au locataire, qui accepte, son bateau de plaisance :

The hirer rents to the renter, who accepts, the boat :

Type :Nom / name :

pour la période du : à heures,

For the period from, date at o'clock

au :à heures

To, date at o'clock

Port de départ : Beaulieu sur Mer. Port de retour : Beaulieu sur Mer

IMPORTANT:

FUN YAK boat rental only. The renter rents the boat for use **ONLY in the bay of Beaulieu. The bay of Eze. The bay of St Jean Cap Ferrat.** If the renter travels further then this and requires assistance (rescue) they will be charge 500 euros. The renter can sail the boat anywhere in the area between the point of St Jean Cap Ferrat to the point of Cap Estell taking a straight line between the two points. The renter must not sale further out to sea then this.

FUN YAK bateau location seulement. Le loueur loue le bateau pour l'usage **SEULEMENT dans la baie de Beaulieu, d'Eze et de St Jean Cap Ferrat.** Si le locataire se déplace plus loin et, en cas de requête de sauvetage, il sera chargé de 500 euros. Le locataire peut conduire le bateau n'importe où dans la zone entre le point de St Jean Cap Ferrat au point de Cap Estell prenant une ligne droite entre deux points. Le locataire ne doit pas conduire plus loin en mer.

IMPORTANT:

ZODIAC boat rental. The renter rents the boat for navigation from Nice to Menton and **can not navigate the boat mor than four 4 miles out to sea.**

Le loueur loue le bateau pour l'usage **SEULEMENT** pour la navigation de Nice à Menton et ne peut pas naviguer le bateau mor de quatre 4 milles en mer.

IMPORTANT:

The security cord (kill cord) must be worn by the driver of the boat at all times when the engine is runing (boat under way)!

Le cordon de sécurité (kill cordon) doit être porté par le conducteur de l'embarcation tout le temps ou le moteur fonctionne !

IMPORTANT:

The owners of rentaboatbyhour do not accsept any responsibility for any person/persons who have rented boats from them. The renter must arrange there own insurance for personal injury or loss.

Les propriétaires rentaboatbyhour accsept n'a pas aucune responsabilité pour toute personne ou personnes qui ont loué des bateaux d'eux. Le locataire doit organiser leur propre assurance pour des lésions corporelles ou la perte.

IMPORTANT:

Late return of boats : You will be charged 1 hour hire for every 15min late return.

Retour tardif des bateaux : Toutes les 15 min de retard seront facturées au tarif de l'heure de location.

IMPORTANT:

All passengers must sit inside the boat when the boat is under way.

Tous les passagers doivent rester assis dans le bateau lors de sa navigation.

IMPORTANT:

Boats must be returned clean and tidy. If it is found necessary for the owners to make a special clean of the boat the renter will be charge 50 euros for Fun Yak, 150 euros for Zodiac.

Bateaux doivent être rendus propres et rangés. Il est nécessaire pour les propriétaires d'effectuer un nettoyage spécial de la voile le locataire sera facturée 50 euros pour le Fun Yak, 150 euros pour Zodiac.

La présente location est effectuée au prix de :

Price for rental :

Options : (fuel, avitaillement, skipper...) :

Options (fuel, catering, skipper) :

Prix Total et Définitif :

Total price :

Le locataire a versé ce jour à titre d'acompte la somme de :

The renter pays today a deposit of :

Montant de la caution :

Guarantee / Deposit :

Frais de dossier en cas d'annulation :

File costs in the case of cancellation :

Frais divers :

Miscellaneous expenses :

AVENANTS DIVERS :

Additional clauses :

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance des conditions stipulées au verso, ainsi que des conditions particulières contenues dans les différents documents commerciaux en vigueur.

The parties confirm having taken notice of the conditions overleaf and of the special conditions provided for in the different applicable commercial documents.

Beaulieu-sur-Mer, (date).....Beaulieu-sur-Mer, (date).....

Le Loueur
The Hirer

Le Locataire (manuscrit "lu et approuvé")
The Renter (handwritten : «read and approved»)

Signature :

Signature :

ARTICLE 1 - CONTRAT DE RÉSERVATION

Les versements doivent s'effectuer comme suit: à la réservation 30%; Avant le départ, le solde de 70% plus les options.

ARTICLE 1 - RESERVATION AGREEMENT

The payments must be made as follows : 30 % upon reservation, the 70 % balance before departure, plus options.

ARTICLE 2 - ANNULATION - ASSURANCE ANNULATION - ASSISTANCE

Toute annulation doit être notifiée au fréteur par courrier. Si l'annulation survient à plus de 60 jours du départ, le montant des acomptes contractuels reste acquis au fréteur. Si l'annulation survient entre 60 et 30 jours avant le départ, 50% du montant contractuel reste acquis au fréteur ; à moins de 30 jours, 100% du montant reste acquis au fréteur.

ARTICLE 2 - CANCELLATION - CANCELLATION INSURANCE - ASSISTANCE

Any cancellation must be notified by letter. In the case of cancellation 60 days before the departure, the hirer keeps the deposits paid according to the contract. In the case of cancellation 60 to 30 days before the departure, the hirer keeps 50 % of the amount specified in the contract and 100 % in the case of cancellation less than 30 days before the departure date.

ARTICLE 3 - RESILIATION PAR LE LOCATAIRE

A- La période pour laquelle a été conclu le présent contrat ne pourra être changée qu'avec l'accord du propriétaire et dans la mesure de ses possibilités

B- L'acompte restera acquis au propriétaire si le locataire demande la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit.

C- Le montant de la location restera acquis au propriétaire, que le locataire ait fait usage ou non du bateau pendant la période de location, quel que soit le motif de cette vacance.

D- En tout état de cause, si le propriétaire parvient à relouer le bateau réservé, il remboursera la totalité des acomptes versés moins la redevance pour frais de dossier.

ARTICLE 3 - CANCELLATION BY THE RENTER

A. The rental period can only be changed with the owner's consent according to his possibilities.

B. The owner keeps the deposit, regardless if the renter wishes to cancel for whichever reason.

C. The owner keeps the rental amount, regardless if the renter used the boat during the rental period or of the reasons why the boat was not used.

D. If the owner manages to rent the boat to another client, he will refund the deposits after deduction of the file costs.

ARTICLE 4 ASSURANCE DU BATEAU ET FRANCHISE

A- Le propriétaire déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant le locataire :

- des dégâts qu'il pourrait commettre sur le corps du bateau, ses accessoires et dépendances, du vol total et détournement, du vol partiel et du moteur. Le locataire reste son propre assureur à concurrence du montant de la franchise.

- du recours des tiers pour les dégâts matériels et pour les dommages corporels (responsabilité civile).

B- Le paiement de la prime d'assurance est compris dans le prix de la location.

C- La police d'assurance ne garantit pas les personnes transportées sur le bateau des accidents dont elles pourraient être victimes.

D- Le propriétaire dégage toute responsabilité pour les pertes ou dommages concernant les biens personnels du locataire, à son bénéfice et à ses frais pour couvrir les risques évoqués § C - D.

ARTICLE 4 - BOAT INSURANCE AND COMPULSORY DEDUCTION

A. The owner confirms having taken out an insurance which covers the renter for :

- any damage he might cause to the boat, its accessories and belongings, theft or rerouting, partial theft or theft of motor.. The renter will take out an insurance for the amount of compulsory deduction

- any third parties' claim of recourse for material damage and physical injury (third party insurance/civil liability)

B. The insurance premium is included in the price

C. The insurance policy does not cover people who are transported on the boat or any accidents they may have

D. The owner assumes no responsibility for any loss or damages of the renter's personal belongings, which are to be covered by an insurance the renter must take out for the risks specified above in § C - D.

ARTICLE 5 - UTILISATION DU BATEAU - RESPONSABILITES - AVARIES

ARTICLE 5 - BOAT USE - LIABILITY - DAMAGE

A- Le locataire s'engage à utiliser le bateau "en bon père de famille" et en se conformant aux règlements des Affaires Maritimes, de la Douane et de la Police de France et des pays visités.

Les locataires mineurs doivent produire une autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs.

Les locataires doivent porter les gilets de sécurité.

A- The renter undertakes to use the boat cautiously and in compliance with the rules and regulations provided for by the maritime, customs and law enforcement authorities in France and other countries.

Renters under age must supply a written authorization of their parents or guardian.

The renters must wear life jackets.

B- Le locataire affirme qu'il possède les connaissances et l'expérience nécessaire à la navigation qu'il projette de pratiquer, ainsi que les permis exigés par les Affaires Maritimes.

B- The renter declares that he has the necessary navigation know-how and experience for his boat trip as well as the licences requested by the maritime authorities.

C- Le propriétaire ou son représentant se réserve le droit de refuser la mise à disposition du bateau si le chef de bord ne lui paraît pas présenter une compétence suffisante, nonobstant les références brevets ou permis présentés, ou pour tout autre motif dont il est seul juge. Dans cette éventualité, le locataire devra soit accepter les frais d'un skipper professionnel, soit voir son contrat résilié et les sommes versées restituées moins la redevance pour frais de dossier, sans que l'une ou l'autre des parties puisse prétendre à des dommages-intérêts.

C- The owner or his representative reserve the right to refuse at their sole discretion to make the boat available if the boat master does not seem to have the requested know-how, regardless of any references or licences supplied or for any other reason. In that case, the renter must either accept to pay for a professional skipper or contract cancellation. The money will be refunded after deduction of the file costs with no right for either party to claim damages.

D- En tout état de cause, dans le cas où un skipper professionnel serait engagé pour la bonne marche du bateau, la pleine et entière responsabilité resterait à la charge du locataire.

D- In any case, if no professional skipper is hired for the boat's good use, the renter is fully liable.

E- Le locataire s'engage à n'embarquer que le nombre de personnes autorisé, il s'engage à n'utiliser le bateau que pour une navigation de plaisance, à l'exception de toute opération de commerce, pêche professionnelle, transport, régates ou autres. Le locataire décharge expressement le propriétaire de toute responsabilité en qualité d'armateur ou autre, du fait d'un, manquement à ces interdictions et répondra, seul, vis à vis des Services Maritimes et Douanes, des procès, poursuites, amendes et confiscations encourus par lui de ce chef, même en cas de faute involontaire de sa part.

En cas de saisie du bateau loué, le locataire sera tenu de verser au propriétaire une indemnité obligatoire contractuelle.

E- The renter undertakes to take only the authorized number of passengers on board for any sailing, with the exception of any commercial operation, professional fishing, transportation, regattas or others. The renter expressly releases the owner from any shipowner's liability or other, in the case of any violation of these provisions and he alone will be liable for any proceedings, prosecution, fines or confiscation ordered by the maritime and customs authorities, even in the case of unintentional offence.

If the rented boat is seized, the renter must pay the owner a compulsory compensation provided for by the contract.

F- Le locataire est responsable de la tenue du livre de bord dont un exemplaire est fourni par le loueur. C'est un document sur lequel doivent être inscrites les indications sur la navigation et la relation de tous les incidents et avaries relatifs au bateau et à la navigation.

F- The renter must keep the logbook, a copy of which is supplied by the hirer. All and any information on the navigation and any incidents and damages must be recorded there.

G- En cas de perte ou d'avarie en cours de location résultant de l'usure normale du matériel le locataire est autorisé à prendre sur le champ, sous sa responsabilité, l'initiative de la réparation ou du remplacement, à condition que son montant n'excède pas 10% du montant de la caution versée au départ. Ce débours sera remboursable à son retour, sur présentation de la facture, si l'avarie ou la perte n'est pas due à une faute ou négligence du locataire ou des personnes embarquées. Le locataire doit obligatoirement consulter le propriétaire pour toutes réparations dépassant cette somme.

G- In the case of loss or damage during the rental due to normal use of the material, the renter is authorized to have immediately and under his responsibility the necessary repairs or replacement carried out, under the condition that the necessary amount does not exceed 10 % of the guarantee deposit paid. These costs will be reimbursed at arrival on presentation of the invoice, if the damage or loss is not caused by any fault or negligence committed by the renter or the people on board. The renter must request the owner's consent in the case of any repairs exceeding this amount.

H- En cas d'avarie grave (dématage, voie d'eau, incendie...) le locataire est tenu d'aviser d'urgence le propriétaire ou son représentant et le courtier d'assurance en demandant des instructions. En attendant celles-ci, le locataire sera tenu de faire établir un constat par un commissaire d'avarie afin d'obtenir de la part de la police d'assurance le remboursement des sommes qui lui incombent. Au cas où le locataire n'accomplirait pas cette formalité, il pourra être tenu de payer la totalité des dépenses occasionnées par l'avarie.

H- In the case of serious damage (dismasting, leak, fire, etc), the renter must immediately inform the owner or his representative and the insurance broker and ask for instructions. While waiting for these, the renter must have a report drawn up by a damage commissioner in order to be paid by the insurance company the corresponding amount provided for by the policy. If the renter does not carry out this formality, he will be liable for the payment of all and any expenses incurred due to the damage.

I- La privation de jouissance consécutive aux avaries survenues pendant la présente location ne fera l'objet d'aucun remboursement même partiel, du montant de la dite location, quelle que soit la cause des avaries, sauf si celles-ci ne sont pas imputables au locataire. Même dans ce cas, une franchise de 48 h sera appliquée.

I- There will be neither full nor partial refund of the rental in the case of any loss of enjoyment caused by the damage during the present rental, regardless of the damage's origin, even if the renter is not responsible for this. Even in that case, a 48-hour deduction will be applied.

J- La sous-location ou le prêt sont rigoureusement interdits.

J- Any subletting is strictly forbidden.

L - Les animaux (chien, chat etc.) sont interdits à bord des bateaux.

L- Animals (dogs, cats, etc.) are not allowed on board.

ARTICLE 6 - RESTITUTION DU BATEAU ET DE LA CAUTION

A- Le locataire est tenu de rentrer au port désigné dans les délais convenus par le présent contrat, sauf accord amiable ultérieur confirmé par écrit. Dès son retour, le locataire doit signaler sa présence au propriétaire ou à son représentant, et prendre rendez-vous aux fins d'inventaire et d'inspection du bateau, celui-ci étant au préalable vidé de tous ses bagages et de ses occupants.

Le locataire dispose d'un mouillage gratuit dans le port de débarquement et pour l'heure ou le jour de retour prévu.

Les temps de nettoyage et d'inventaire font partie intégrante de la période de location prévue au contrat

A- The renter must return to the indicated port within the period specified in the present contract, unless a subsequent amicable agreement is confirmed in writing. The renter must immediately inform the owner or his representative of his return and make an appointment for the inventory and the inspection of the boat after having taken out all personal belongings and luggage.

The renter has free mooring at his disposal in the boarding port and at the time of his arrival.

The time necessary for cleaning and the inventory to be established are part of the rental period specified in the contract.

B- Le locataire devra payer une indemnité de retard de 50 euros pour chaque quart d'heures de retard par rapport à l'heure prévue. Chaque jour de retard donnera droit au propriétaire à une indemnité équivalente au double du prix quotidien de la présente location quelle que soit la cause du retard. Le mauvais temps ne saurait être invoqué comme motif valable, le chef de bord devant prendre toutes ses dispositions en temps utile pour parer à cette éventualité.

B- In the case of late arrival, the renter must pay 50 Euros for every quarter of an hour in relation to the time specified in the contract. The owner can claim compensation corresponding to twice the amount of the daily rental for each day of late arrival, regardless of the reason. Bad weather is not a valid reason, as the boatmaster must take care in due time in order to prevent any late return.

C- Si pour une raison quelconque, le locataire n'est pas en mesure de ramener lui-même le bateau à son port de retour désigné, il devra à ses frais et risques en assurer le gardiennage et le faire ramener par un convoyeur qualifié après en avoir avisé le propriétaire ou son représentant. La location ne prendra fin qu'après la restitution du bateau au propriétaire aux conditions prévues ci-dessus.

C- If for any reason the renter cannot himself take the boat back to the return port as specified, he must take care of its security at his costs and risks of the and have it taken back by a qualified conveyor after having informed the owner or his representative. The rental ends with the boat having been given back to the owner under the above mentioned conditions.

D- Le locataire est tenu de restituer le bateau et son équipement en bon état de fonctionnement et de propreté. Si l'état de restitution est satisfaisant, la caution est rendue au locataire au plus tard dans le délai d'un mois après la date de remise du bateau.

D- The renter must return the boat and its equipment clean and in good working condition. In the case of satisfactory restitution, the guarantee deposit is refunded to the renter, within a one-month period, at the latest.

E- Si le bateau n'est pas rendu en parfait état de propreté, les frais de nettoyage seront à la charge du locataire selon le forfait défini à l'Art.1

E- If the boat is not clean when returned, the cleaning costs must be paid by the renter according to the amount specified in art. 1.

F- Si une détérioration ou perte tant du bateau que d'un accessoire quelconque figurant à l'inventaire est constaté, le locataire est tenu d'en payer la réparation ou le remplacement par l'identique. A cet effet, un prélèvement sur la caution pourra être opéré.

F- In the case of damage or loss of the boat or any equipment mentioned on the inventory, the renter must pay for identical repair or replacement. The corresponding amount will be deducted from the guarantee deposit.

G- Si la détérioration ou perte résulte d'un sinistre couvert par la police d'assurance prévue à l'Art.4, le remboursement de la caution sera différé jusqu'au règlement par la compagnie d'assurance des factures de réparation et/ou de remplacement. Le remboursement sera fait sous déduction de la franchise prévue et de tous frais accessoires qu'aurait pu entraîner le sinistre (télégramme, téléphone, déplacements, constats, gardiennage, etc.).

G- If the damage or loss is due to an accident covered by the insurance policy as specified in art. 4, the refund of the guarantee deposit will be postponed until the reimbursement of any repairs and / or replacement by the insurance company according to the invoices supplied. The reimbursement will be made after deduction of the compulsory amount and any incidentals incurred due to the accident (telegrams, telephone calls, reports, security, etc.)

ARTICLE 7 - MAUVAIS TEMPS

En cas de mauvais temps constaté avant le départ du port, il ne sera fait aucun remboursement mais il sera possible de changer les dates dans un délai de 12 mois.

ARTICLE 7 - BAD WEATHER

In the case of bad weather before leaving the port, no refund will be granted, but it is possible to change the dates within a 12-month period.

ARTICLE 8 - LITIGES

Les parties signataires du contrat pourront soumettre leurs différends au sujet de l'application du présent contrat à la commission tripartite de conciliation qui est une émanation de l'organisme de gestion de la charte. Au cas où aucune solution ne serait apparue, attribution de juridiction sera faite expressément aux Tribunaux de l'arrondissement de Grasse

ARTICLE 8 - LITIGATION

Any dispute between the parties related to the present contract will be submitted to the three-party conciliation commission of the charta management organization. If no solution can be found, the Courts having jurisdiction are those of the Grasse area (--- note : for Beaulieu, the Courts of NICE have jurisdiction ---).